

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
2 – 2023 / N° 7

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 026-212603054-20230404-2_2023_7-DE

SLO

SEANCE du 4 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour : 14 Abstention : 0
Date de la convocation : 27.03.2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel,

Absents excusés : REBOUL Grégory donne procuration à ULIN Nicolas
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile

Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, au 01/05/2023.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du **01/05/2023**,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe: - ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 - 3

Vu le tableau des emplois,

Après en avoir délibéré,

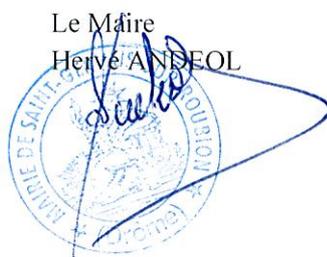
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 06/04/2023

Le Maire
Hervé ANDEOL



Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 06/04/2023
Et de la réception en Préfecture le 06/04/2023

Le Maire

